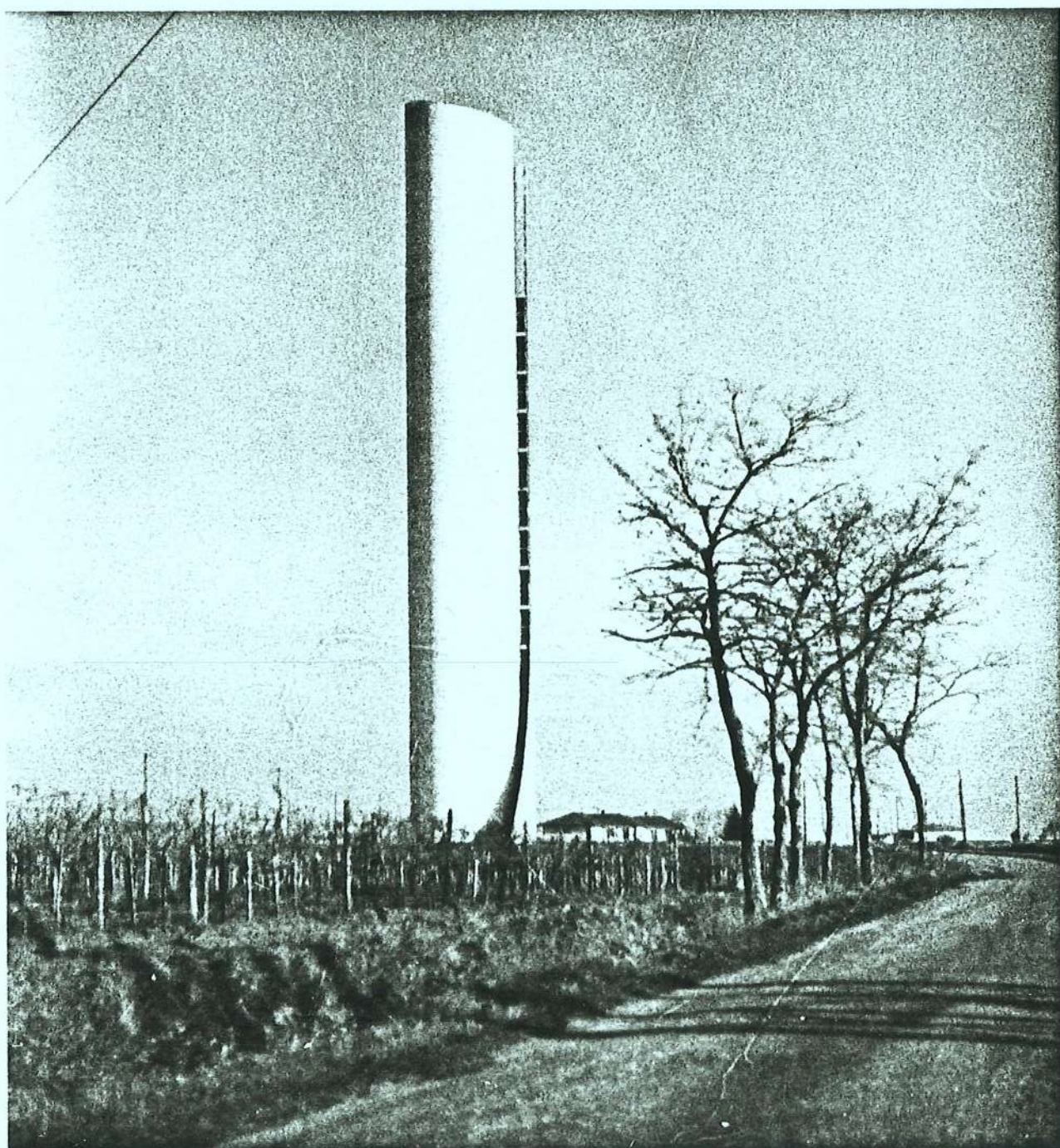




MERVILLE

COMMUNE RURALE

Bulletin ~ Liaison & Information



N°06/2 trimestre 1984

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

- Stationnement - Circulation - Signalisation
- Assainissement
- Entretien des fossés
- Groupe scolaire
- Salle des fêtes
- Communiqués - Recensement des jeunes - Congés
- Impôts locaux
- Perspectives financières (2ème partie)
- Editorial

- Réunions du Conseil Municipal
- Carnet Rose / Bleu / Blanc / Noir

- A.C.C.A.
- 3ème AGE
- Anubis
- Football Club
- Pétanque
- Racing Club
- Ecole de musique

Liaison et Information

[illegible]

Rédaction - Publication - Diffusion

Abstract

Madame Jacqueline LABEZIN - Monsieur Serge LASKA
Monsieur Maurice LLORCA - Monsieur Guy MONBRUN

Création - Edition - Maquette

MAIRIE DE MERVILLE TEL. 85 00 42

1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194 2195 2196 2197 2198 2199 2200 2201 2202 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218 2219 2220 2221 2222 2223 2224 2225 2226 2227 2228 2229 2230 2231 2232 2233 2234 2235 2236 2237 2238 2239 2240 2241 2242 2243 2244 2245 2246 2247 2248 2249 2250 2251 2252 2253 2254 2255 2256 2257 2258 2259 2260 2261 2262 2263 2264 2265 2266 2267 2268 2269 2270 2271 2272 2273 2274 2275 2276 2277 2278 2279 2280 2281 2282 2283 2284 2285 2286 2287 2288 2289 2290 2291 2292 2293 2294 2295 2296 2297 2298 2299 2300 2301 2302 2303 2304 2305 2306 2307 2308 2309 2310 2311 2312 2313 2314 2315 2316 2317 2318 2319 2320 2321 2322 2323 2324 2325 2326 2327 2328 2329 2330 2331 2332 2333 2334 2335 2336 2337 2338 2339 2340 2341 2342 2343 2344 2345 2346 2347 2348 2349 2350 2351 2352 2353 2354 2355 2356 2357 2358 2359 2360 2361 2362 2363 2364 2365 2366 2367 2368 2369 2370 2371 2372 2373 2374 2375 2376 2377 2378 2379 2380 2381 2382 2383 2384 2385 2386 2387 2388 2389 2390 2391 2392 2393 2394 2395 2396 2397 2398 2399 2400 2401 2402 2403 2404 2405 2406 2407 2408 2409 2410 2411 2412 2413 2414 2415 2416 2417 2418 2419 2420 2421 2422 2423 2424 2425 2426 2427 2428 2429 2430 2431 2432 2433 2434 2435 2436 2437 2438 2439 2440 2441 2442 2443 2444 2445 2446 2447 2448 2449 2450 2451 2452 2453 2454 2455 2456 2457 2458 2459 2460 2461 2462 2463 2464 2465 2466 2467 2468 2469 2470 2471 2472 2473 2474 2475 2476 2477 2478 2479 2480 2481 2482 2483 2484 2485 2486 2487 2488 2489 2490 2491 2492 2493 2494 2495 2496 2497 2498 2499 2500 2501 2502 2503 2504 2505 2506 2507 2508 2509 2510 2511 2512 2513 2514 2515 2516 2517 2518 2519 2520 2521 2522 2523 2524 2525 2526 2527 2528 2529 2530 2531 2532 2533 2534 2535 2536 2537 2538 2539 2540 2541 2542 2543 2544 2545 2546 2547 2548 2549 2550 2551 2552 2553 2554 2555 2556 2557 2558 2559 2560 2561 2562 2563 2564 2565 2566 2567 2568 2569 2570 2571 2572 2573 2574 2575 2576 2577 2578 2579 2580 2581 2582 2583 2584 2585 2586 2587 2588 2589 2590 2591 2592 2593 2594 2595 2596 2597 2598 2599 2600 2601 2602 2603 2604 2605 2606 2607 2608 2609 2610 2611 2612 2613 2614 2615 2616 2617 2618 2619 2620 2621 2622 2623 2624 2625 2626 2627 2628 2629 2630 2631 2632 2633 2634 2635 2636 2637 2638 2639 2640 2641 2642 2643 2644 2645 2646 2647 2648 2649 2650 2651 2652 2653 2654 2655 2656 2657 2658 2659 2660 2661 2662 2663 2664 2665 2666 2667 2668 2669 2670 2671 2672 2673 2674 2675 2676 2677 2678 2679 2680 2681 2682 2683 2684 2685 2686 2687 2688 2689 2690 2691 2692 2693 2694 2695 2696 2697 2698 2699 2700 2701 2702 2703 2704 2705 2706 2707 2708 2709 2710 2711 2712 2713 2714 2715 2716 2717 2718 2719 2720 2721 2722 2723 2724 2725 2726 2727 2728 2729 2730 2731 2732 2733 2734 2735 2736 2737 2738 2739 2740 2741 2742 2743 2744 2745 2746 2747 2748 2749 2750 2751 2752 2753 2754 2755 2756 2757 2758 2759 2760 2761 2762 2763 2764 2765 2766 2767 2768 2769 2770 2771 2772 2773 2774 2775 2776 2777 2778 2779 2780 2781 2782 2783 2784 2785 2786 2787 2788 2789 2790 2791 2792 2793 2794 2795 2796 2797 2798 2799 2800 2801 2802 2803 2804 2

五、

Abstract

.../...

ASSAINISSEMENT

Comme vous pouvez le constater une nouvelle tranche d'assainissement est actuellement en chantier. Elle concerne plus d'un kilomètre de canalisations et branchements, au niveau de la route de DAUX et de la route de LARRA. Ces deux sections seront raccordées au réseau nouvellement créé. Les travaux d'un montant de près de 420.000 F sont effectués par l'Entreprise COCA et devront durer environ deux mois.

Il est recommandé la plus grande prudence au niveau du chantier car la circulation malgré la signalisation s'en trouvera perturbée.

ENTRETIEN DES FOSSES

C'est avec un certain retard que nous avons commencé l'entretien des fossés. Ceci est dû au fait que l'épaveuse appartenant au SIVOM de GRENADE, effectuait les travaux un mois sur deux, et sa vétusté ne permettait plus d'établir un programme cohérent d'entretien des chemins communaux.

Depuis cette année Merville tout comme Grenade s'est doté d'un nouveau matériel plus performant afin que l'entretien des fossés se fasse en continu pendant 6 mois voir 8 mois.

Nous espérons que dans peu de temps le retard pris ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Dans ce domaine aussi, notre municipalité a consenti à un effort financier de plus de 150.000 F.

GROUPE SCOLAIRE

Vu les difficultés rencontrées pour la construction du groupe scolaire (financement) le Conseil municipal a décidé en accord avec les parents d'élèves et le corps enseignant, d'établir un programme de construction par tranches. Pour ce faire une commission a été mise en place et comprend 5 membres du Conseil municipal, 2 membres des parents d'élèves, 2 membres du corps enseignant. La première réunion s'est tenue le Mardi 29 Mai en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur COLLET architecte, afin d'établir un avant projet et un programme d'exécution.

.../...

.../...

D'autre part et toujours dans le même domaine, une commission municipale concernant le financement de ce groupe scolaire a été mise en place avec le même but, celui d'établir un financement conforme à nos possibilités sans pour cela trop alourdir nos impôts.

SALLE DES FETES

L'actuelle salle de la Mairie (salles des fêtes) ayant besoin de rénovation, un aménagement va être proposé afin que les sociétés (dans l'attente de la salle polyvalente) puissent évoluer plus agréablement. Par la même occasion la sonorisation sera revue et corrigée. Dans ce domaine aussi, pour satisfaire au besoin des sociétés, la mairie s'est rendue acquéreur d'une nouvelle table de mixage qui permet de travailler avec cinq micros au lieu de trois sans perturber le fonctionnement des autres appareils.

COMMUNIQUE

La distribution du courrier par les fonctionnaires des P et T (remplaçants principalement) est souvent perturbée du fait que certaines habitations ne disposent pas : soit de boîtes aux lettres, soit d'identité au niveau de la boîte. Pour faciliter la distribution du courrier et ce dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de régulariser.

RECENSEMENT DES JEUNES

De nouvelles mesures visent à ramener progressivement l'âge du recensement des jeunes de 18 à 17 ans. Cette procédure débutera avec les opérations de Juillet 1984. En conséquence, les jeunes nés entre le 1er Juillet et le 31 Octobre 1966 sont priés de se présenter dans le courant du mois de Juillet au secrétariat de la Mairie en vue de leur recensement.

CONGES

En raison des congés annuels et du 9 Juillet au 4 Aout, le secrétariat de la Mairie ne sera ouvert que le matin de neuf heures à midi, et le Samedi de neuf heures à onze heures.

LES IMPOTS LOCAUX

Les impôts locaux qui représentent les "Produits des Contributions directes" à la section fonctionnement du budget, sont constitués par quatre taxes qui sont :

- la taxe d'habitation
- la taxe sur le foncier bâti
- la taxe sur le foncier non bâti
- la taxe professionnelle

Jusqu'à l'établissement du budget 1981, c'est l'administration (services fiscaux) qui calculait ces taxes en fonction de critères propres à chaque taxe et surtout du produit attendu par la commune pour l'équilibre de son budget.

Le loi N° 80-10 du 10 Janvier 1980 (journal officiel du 11 Janvier) a aménagé la fiscalité directe locale, et c'est le Conseil municipal qui vote le taux des différentes taxes, les bases d'impositions restant fixées par l'administration.

Pour ce faire, il est adressé par la direction des services fiscaux, un état de notification des taux d'imposition, sur lequel apparaissent les éléments de référence :

- taux moyens communaux nationaux et départementaux
- un cadre produit assuré comprenant deux parties, les bases d'imposition de l'année précédente avec les taux appliqués dans les rôles, les bases d'imposition notifiées de l'année d'établissement du budget pour laquelle les impôts sont calculés. Les bases d'impositions notifiées par les taux appliquées dans les rôles donnent le produit assuré.

Le produit "assuré" n'est pas forcément le produit "attendu" nécessaire à l'équilibre du budget. C'est là que le Conseil procède au vote des différents taux, en augmentant ou en diminuant les taux il modifie le produit assuré pour donner le produit attendu.

A l'origine les bases d'impositions notifiées qui sont portées sur l'état fourni par l'administration, ont été réactualisées par les services fiscaux. Le résultat de cette opération fait, que même si les taux ne sont pas modifiés par le Conseil par rapport à l'année précédente, les impôts subissent une augmentation.

En deuxième lieu si des modifications de taxe sont votés par le Conseil, c'est pour permettre de mieux adapter les bases d'impositions aux réalités économiques, de mieux personnaliser les taxes.

.../...

Comment le Conseil municipal a voté les différents taux :

Pour 1981 et 1982, années où le Conseil a décidé de procéder à l'installation du tout-à-l'égout, seul le taux de la taxe d'habitation a été modifié.

Pour 1983 aucune modification n'a été apportée par rapport à 1982.

Pour 1984 pas de gros investissements à réaliser, la réactualisation faite par les produits fiscaux approchant en moyenne 12 % sur l'ensemble des quatre taxes, seul le foncier non bâti a été revu, son taux passe de 29,09 à 30,17 %.

Pour les années à venir, de gros investissements sont en projet, tel que groupe scolaire, salle polyvalente nécessaire à la vie de la commune pour une population en augmentation, ce qui impliquera une variation plus importante des taxes.

Cette description vous donne une idée, comment le Conseil détermine les impôts directs nécessaires pour l'équilibre du budget et dont vous êtes redevables.

Marcel MARCHAND.

Comment seront financés les Equipements ?

Pour réaliser leurs équipements, les collectivités locales et leurs groupements ont généralement recours à trois sources de financement : l'autofinancement, les emprunts et les subventions ou concours de l'Etat.

1/ L'autofinancement

- L'autofinancement implique que les collectivités concernées disposent de ressources suffisantes. A cet effet, l'excédent de recettes disponibles après le paiement des dépenses de fonctionnement d'une collectivité est transféré à la section d'investissement de son budget; il s'agit de l'autofinancement brut qui correspond donc à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour financer des investissements. Il est utilisé pour rembourser le capital des emprunts qui figurent dans la section d'investissement. La somme disponible après ce remboursement correspond à l'autofinancement net qui représente alors le montant des ressources propres que la collectivité affecte au financement de ses nouveaux investissements concurremment avec les autres ressources d'emprunts et de subventions d'équipement dont elles disposent et dont nous parlons maintenant.

2/ Les emprunts

- Les emprunts sont réalisés soit auprès des caisses publiques ou semi publiques de crédit (emprunts à taux privilégié auprès de la caisse des dépôts, caisse d'épargne, de la C A E C L, du crédit agricole) soit auprès des compagnies d'assurances, des banques, des caisses de retraites, des mutuelles et très rarement mais éventuellement des particuliers.

3/ Principes généraux

- La loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions abroge tout régime d'approbation et de contrôle à priori sur les emprunts des collectivités locales, comme d'ailleurs sur tous les autres actes.

Les communes et leurs groupements, les départements, les régions sont donc maintenant libres de contracter leurs emprunts à des taux et à des conditions identiques à ceux du marché financier.

Le renforcement de l'autonomie des collectivités locales ne saurait toutefois avoir pour effet d'atténuer la sécurité des prêteurs.

.../...

C' est pourquoi l'article 11 de la loi précitée du 2 Mars 1982 précise expressément que le remboursement de la dette constitue pour ces collectivités une dépense obligatoire et prévoit, en tant que de besoin, la mise en oeuvre par le représentant de l'Etat (Préfet, Commissaire de la République) après intervention de la chambre régionale des comptes et à partir de 1983, d'une procédure de redressement des inscriptions de nature à assurer la préservation des intérêts des organismes prêteurs.

La caisse des dépôts entend développer son rôle de conseil aux élus locaux dans le plus grand respect de leur autonomie, ont indiqué les responsables de l'établissement. "L'attribution des prêts par le groupe ne devra en aucun cas, être l'occasion d'une nouvelle tutelle"

" Le critère d'octroi du prêt ne sera jamais la nature de l'opération mais la qualité de la gestion financière des collectivités locales : endettement global, part d'autofinancement"

4/ Les concours de l'Etat

Il faut rappeler que la dotation globale d'équipement (DGE) répartie selon des critères mathématiques et mise en place dès 1983 est appelée à se substituer progressivement en trois ans, aux subventions spécifiques d'équipement.

Au titre de la D G E des communes pour 1983 sont regroupés d'une part, la totalité des subventions de l'Etat aux communes, précédemment allouées pour la voirie communale; d'autre part, un prélèvement de 20 % en moyenne sur la plupart des autres subventions.

L'institution de la D G E répond au souhait très souvent renouvelé des élus locaux qui dénonçaient depuis longtemps la tendance multiséculaire de l'Etat à vouloir tout réglementer, notamment en matière de réalisation des équipements collectifs et ils exprimaient de plus en plus énergiquement leurs réticences, sinon leur franche hostilité à l'égard des normes et règles jugées tracassières à respecter dans ce domaine.

A partir du moment où par la décentralisation, les pouvoirs publics décidaient d'accroître les attributions des collectivités locales en leur transférant des compétences exercées par l'Etat et corrélativement des ressources, en principe compensatrices, et en supprimant toutes les tutelles de fonctionnement libre d'emploi et de la globalisation des prêts pour les départements et les communes d'une certaine importance, il soit substitué aux subventions spécifiques une dotation globale d'équipements répartie et versée en fonction de critères objectifs et dont l'utilisation devrait être laissée au libre choix des collectivités locales devenues majeures.

.../...

.../...

L'avenir dira si les attributions de la D G E ont été bien utilisées par les communes. On a toutes les raisons de l'espérer, car la liberté implique la responsabilité, et on ne peut douter que les élus locaux auront à coeur d'employer judicieusement les ressources globalisées pour financer des équipements collectifs indispensables. Au reste, la mise en place de la D G E s'effectuera, selon la volonté des pouvoirs publics sur trois ans.

D'ici à 1985 l'utilisation des 80 % de subventions non globalisées s'effectuera selon les règles actuellement en vigueur et la transition aura été semble-t-il, suffisante pour la globalisation, dans de bonnes conditions, de la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux communes.

5/ Attribution des marchés locaux

La mise en place progressive de la décentralisation depuis l'adoption des lois du 22 Mars 1982 et 7 Janvier 1982 n'est pas sans susciter un certain nombre de questions.

En matière de marché notamment quel peut-être l'impact de la suppression de la tutelle administrative et de l'atténuation des tutelles techniques et financières ? Les décisions d'attribution ne vont-elles pas favoriser les artisans et les fournisseurs locaux ? Et enfin peut-on envisager une meilleure programmation des marchés grâce au raccourcissement des délais, d'une part et au changement de décideur (Conseil général ou Maire au lieu de Préfet ou D D E) d'autre part.

Sans minimiser l'importance de ces questions qui sont aujourd'hui présentes dans beaucoup d'esprits, il convient de ramener l'enjeu à ses justes proportions.

D'abord, la décentralisation ne change rien quant à la nature des besoins des collectivités locales qui demeurent immenses et connaissent leur évolution propre. La question de savoir si l'on construira les mêmes bâtiments, si l'on achètera les mêmes matériels après la décentralisation qu'avant, ne peut être posée que pour mémoire.

Or, si la lecture des budgets communaux permet d'établir des prévisions pour l'année en cours, comment effectuer des estimations à plus long terme. Certes la compilation des factures de 36.438 communes, étalées sur plusieurs années, n'est pas chose facile à réaliser mais ne pourrait-on s'orienter vers les fournisseurs sans doute moins nombreux.

En matière d'équipements communaux il est relativement avisé de mettre en évidence un certain nombre de tendances. Ainsi peut-on raisonnablement penser que les équipements collectifs répondant aux souhaits d'une amélioration de la qualité de la vie seront en progression constante.

.../...

.../...

En outre, les responsables municipaux resteront demandeurs d'équipements dans deux secteurs fondamentaux : le secteur des économies d'énergie et de l'utilisation de nouvelles sources d'énergie et celui permettant d'obtenir une gestion plus économique et plus rationnelle des équipements existants.

Cependant, il est, pour l'heure impossible de mesurer comment les transferts de compétence et de moyens financiers seront à même de transformer le marché potentiel des collectivités locales en débouchés porteurs pour l'entreprise de travaux et l'industrie.

Il faut bien voir qu'en matière d'achat, la décentralisation se solde par le transfert d'un potentiel et non par la création d'une nouvelle capacité. L'extension du champ des compétences des collectivités locales signifie bien sûr que celles-ci, et, en premier lieu, le département vont passer des marchés antérieurement du ressort de l'Etat.

A cela il convient sans doute d'ajouter les initiatives propres des collectivités locales qui peuvent désormais se manifester en faveur du développement économique.

Assez naturellement, les élus sont enclins à réaliser leurs commandes auprès des entreprises ou fournisseurs locaux, justifiant cette attitude, non seulement par la perception des impôts locaux, mais aussi par une meilleure répartition du travail ainsi que par une plus large diversification des entreprises.

Cette tendance à la "localisation" des marchés décidés sur place (y compris d'ailleurs ceux, déconcentrés de l'Etat) devrait profiter aux P.M.E. bien que les entreprises nationales puissent assez aisément s'adapter par le biais des rachats et des agences régionales ou locales.

Sans poser le problème de la bonne utilisation des deniers publics il faut reconnaître que la solution semble résider non dans un renforcement des procédures et de la réglementation, mais dans une amélioration concrète des conditions dans lesquelles sont passées les marchés et dans une meilleure qualification des décideurs et des acheteurs publics locaux.

Ce qui pose le problème de la formation : toutefois, un progrès sensible a été accompli dans ce sens puisque aujourd'hui des centaines de fonctionnaires municipaux participent à des sessions de perfectionnement à l'achat public. Mais cela pose également le problème du dialogue entre l'entreprise ou le fournisseur et la collectivité locale.

.../...

.../...

Les collectivités locales, leurs groupements, leurs régies autonomes et leurs associations représentent plus de 100.000 décideurs disséminés et hétérogènes. Néanmoins, ces centres de décision sont unanimes à souhaiter un approfondissement des relations qui les lient aux entreprises et aux fournisseurs car cela suppose de la part de ces derniers :

- une démarche commerciale qui se traduira non en termes de produits immédiats mais en analyse de besoins locaux se concrétisant, ensuite, en termes de produits.

- une assistance dans la définition de la demande, surtout si elle porte sur un matériel sophistiqué vu sur un programme complexe.

- une meilleure connaissance de la réglementation des marchés souscrits, des cahiers des charges spécifiques ou techniques ainsi que du fonctionnement administratif et financier de la collectivité.

- une grande capacité à offrir un service après vente immédiat et irréprochable. Les entreprises ne doivent pas raisonner en termes " de coût de produit " mais plutôt de " coût service ", car les collectivités locales sont extrêmement sensibles au service de fonctionnement.

Attentif à ce dialogue permanent qu'il souhaite voir s'instaurer entre les collectivités locales et les entreprises, le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation souhaite réactiver le marché des collectivités locales en agissant tant au niveau de la demande qu'à celui de l'offre.

Ainsi, dans le domaine des marchés publics, la décentralisation ne devrait pas provoquer de grands bouleversements. Elle aura toutefois des conséquences non négligeables et trouvera son impact dans les comportements suscités par les différentes politiques locales.

Il importe que tous les protagonistes de l'achat public en soient conscients, les acheteurs comme les entreprises.

Serge LASKA.

$\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$

• • • / • • •

.../...

Tous ces domaines constituent la base de notre conception de la société. Nous devons les défendre ensemble et les faire progresser ensemble.

La communauté Européenne doit permettre d'éviter le repli sur soi; il faut désormais que dans les domaines essentiels, l'Europe soit l'élément fondamental de garantie de notre avenir.

Les objectifs sont clairs, sauvegarde de l'acquis communautaire et notamment de la politique agricole commune fondée sur la préférence communautaire, l'unité des prix, la solidarité financière et la promotion des exportations sur les marchés mondiaux.

Cette volonté se traduira par le renforcement de l'union douanière de la solidarité monétaire comme par la mise en place de nouveaux domaines de coopération dans les secteurs de pointe et par la poursuite de l'harmonisation des législations.

Cette volonté implique un meilleur fonctionnement des institutions communautaires. Dans cette perspective, les mécanismes de décisions doivent être réexaminés pour les rendre plus efficaces. Ainsi renforcée, la communauté sera mieux à même de garantir ces droits démocratiques dans nos dix pays à un moment où ces droits sont de plus en plus menacés dans le monde. De ce fait, une solidarité particulière la lie à ses voisins.

La communauté est ouverte à tout Etat démocratique européen qui en accepte les règles. Pour ce qui concerne l'Espagne et le Portugal, il faut s'assurer avant tout élargissement d'une part que les garanties nécessaires seront données aux actuels producteurs de la communauté européenne, d'autre part que ce nouvel élargissement, sur le plan de l'ensemble des mécanismes européens, ne se traduira pas par un affaiblissement des structures institutionnelles de la communauté européenne.

L'Avenir de la France et l'Avenir de l'Europe ne peuvent donc être envisagés séparément. Le combat pour une Europe libre, prospère et forte n'est pas dissociable de celui pour une France libre, prospère et forte.

Il existe entre la France et l'Europe une communauté de destin telle que l'élection européenne représente pour le pays une occasion essentielle de porter un jugement sur notre situation intérieure.

Il faut dire oui à l'Europe que nous souhaitons, celle où se rencontrent l'espoir et la nécessité.

Serge LASKA.

ECHOS DE MERVILLE

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le 20 Avril et le 18 Mai.

Au cours de ces deux séances, ont été prises les délibérations ci-dessous :

- Souscriptions de complément d'assurances auprès de la SAMDA,
- Achat épaveuse.
- Création régie d'avance pour expédition courrier.
- Délégation signature à M. MARCHAND pour certains permis

de construire.

- Construction futur groupe scolaire: achat terrain et étude plan.

- Travaux éclairage terrain de boules.

CARNET ROSE/BLEU

Patrick Manuel MONTEIRO	le 10 Mars 1984
Julie Marie-Louise ZANETTI	le 23 Mars 1984
Benjamin Nicolas BROUTIER	le 26 Mars 1984
Gaëlle Diane GOMEZ	le 9 Avril 1984
Frank Pierre SANTOUL	le 25 Avril 1984
Jean CHOTIN	le 4 Mai 1984
Remy SOBESTO	le 8 Juin 1984

CARNET BLANC

Georges FUENTES avec Nathalie BELTRAN	le 24 Mars 1984
Jean Louis LEBARBE avec	
Marie Luce JOFFRE	le 2 Avril 1984
Rolland de STOFFLET avec	
Martine GHISLENI	le 2 Juin 1984
Mario TARANTINO avec	
Geneviève FOURQUET	le 9 Juin 1984

CARNET NOIR

Noël ZEN	le 18 Avril 1984
Santos GONZALES	le 13 Avril 1984
Marguerite ENGRAMER	le 3 Mai 1984
Marguerite ARBUS	le 2 Juin 1984

1947 1948 1949 1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194 2195 2196 2197 2198 2199 2200 2201 2202 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218 2219 2220 2221 2222 2223 2224 2225 2226 2227 2228 2229 2230 2231 2232 2233 2234 2235 2236 2237 2238 2239 2240 2241 2242 2243 2244 2245 2246 2247 2248 2249 2250 2251 2252 2253 2254 2255 2256 2257 2258 2259 2260 2261 2262 2263 2264 2265 2266 2267 2268 2269 2270 2271 2272 2273 2274 2275 2276 2277 2278 2279 2280 2281 2282 2283 2284 2285 2286 2287 2288 2289 2290 2291 2292 2293 2294 2295 2296 2297 2298 2299 2300 2301 2302 2303 2304 2305 2306 2307 2308 2309 2310 2311 2312 2313 2314 2315 2316 2317 2318 2319 2320 2321 2322 2323 2324 2325 2326 2327 2328 2329 2330 2331 2332 2333 2334 2335 2336 2337 2338 2339 2340 2341 2342 2343 2344 2345 2346 2347 2348 2349 2350 2351 2352 2353 2354 2355 2356 2357 2358 2359 2360 2361 2362 2363 2364 2365 2366 2367 2368 2369 2370 2371 2372 2373 2374 2375 2376 2377 2378 2379 2380 2381 2382 2383 2384 2385 2386 2387 2388 2389 2390 2391 2392 2393 2394 2395 2396 2397 2398 2399 2400 2401 2402 2403 2404 2405 2406 2407 2408 2409 2410 2411 2412 2413 2414 2415 2416 2417 2418 2419 2420 2421 2422 2423 2424 2425 2426 2427 2428 2429 2430 2431 2432 2433 2434 2435 2436 2437 2438 2439 2440 2441 2442 2443 2444 2445 2446 2447 2448 2449 2450 2451 2452 2453 2454 2455 2456 2457 2458 2459 2460 2461 2462 2463 2464 2465 2466 2467 2468 2469 2470 2471 2472 2473 2474 2475 2476 2477 2478 2479 2480 2481 2482 2483 2484 2485 2486 2487 2488 2489 2490 2491 2492 2493 2494 2495 2496 2497 2498 2499 2500 2501 2502 2503 2504 2505 2506 2507 2508 2509 2510 2511 2512 2513 2514 2515 2516 2517 2518 2519 2520 2521 2522 2523 2524 2525 2526 2527 2528 2529 2530 2531 2532 2533 2534 2535 2536 2537 2538 2539 2540 2541 2542 2543 2544 2545 2546 2547 2548 2549 2550 2551 2552 2553 2554 2555 2556 2557 2558 2559 2560 2561 2562 2563 2564 2565 2566 2567 2568 2569 2570 2571 2572 2573 2574 2575 2576 2577 2578 2579 2580 2581 2582 2583 2584 2585 2586 2587 2588 2589 2590 2591 2592 2593 2594 2595 2596 2597 2598 2599 2600 2601 2602 2603 2604 2605 2606 2607 2608 2609 2610 2611 2612 2613 2614 2615 2616 2617 2618 2619 2620 2621 2622 2623 2624 2625 2626 2627 2628 2629 2630 2631 2632 2633 2634 2635 2636 2637 2638 2639 2640 2641 2642 2643 2644 2645 2646 2647 2648 2649 2650 2651 2652 2653 2654 2655 2656 2657 2658 2659 2660 2661 2662 2663 2664 2665 2666 2667 2668 2669 2670 2671 2672 2673 2674 2675 2676 2677 2678 2679 2680 2681 2682 2683 2684 2685 2686 2687 2688 2689 2690 2691 2692 2693 2694 2695 2696 2697 2698 2699 2700 2701 2702 2703 2704 2705 2706 2707 2708 2709 2710 2711 2712 2713 2714 2715 2716 2717 2718 2719 2720 2721 2722 2723 2724 2725 2726 2727 2728 2729 2730 2731 2732 2733 2734 2735 2736 2737 2738 2739 2740 2741 2742 2743 2744 2745 2746 2747 2748 2749 2750 2751 2752 2753 2754 2755 2756 2757 2758 2759 2760 2761 2762 2763 2764 2

WATER == WATER == STONE == STONE == WATER

Robert PARIS.

[illegible]

Le Bureau.

CLUB CYNOPHILE ANUBIS

Le club cynophile Anubis, lieu-dit Valentine à Merville est une association régie par la loi 1901. Il est agréé par le Ministère de l'Agriculture et la Société Centrale de Paris, qui exercent leur contrôle par l'intermédiaire des commissions d'utilisation régionales.

Le sport canin est donc un sport à part entière et reconnu d'utilité publique.

Environ une à deux fois par an, le Club Anubis organise un concours. Pour l'année 1984, a eu lieu au mois de Mai, un concours en Ring, et le 17 et 18 Novembre un concours d'un programme et d'un niveau international au cours duquel des concurrents étrangers sont attendus.

Le but du Club Anubis est double :

- pratiquer le sport canin au niveau national et international,
- mais aussi, sans aborder le domaine de la compétition, permettre aux propriétaires de chiens de mieux connaître et d'apprécier leur compagnon à quatre pattes. Le meilleur accueil est réservé à toute personne qui vient soit assister à un entraînement, soit demander un conseil sur l'entretien, l'achat ou tout simplement sur la vie avec son **chien**. Les adhérents sont des personnes de tous âges et des deux sexes, et aucune discrimination n'est faite à l'égard des différentes races de chiens.

Les entraînements ont lieu le Samedi à 14 H et le Dimanche matin à 9 H.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au club, lieu-dit Valentine ou téléphoner au 85 13 22 ou 82 63 28.

Le Président.

FOOTBALL CLUB MERVILLOIS

Le Football Club Mervillois a tenu son Assemblée générale le 12 Juin, dans les salles de la Mairie avec une bonne participation de ses adhérents.

Le Président Paul JACOB ainsi que le trésorier Jean MASO firent le compte-rendu moral et financier de la saison écoulée.

Le fait marquant de cette réunion a été la démission du Président JACOB, ainsi que de son bureau. A la tête de l'important club qu'est le F.C.M. dans notre village, il était à la présidence depuis deux saisons. Entièrement dévoué, sans reproche, toujours soucieux de la bonne marche du club, il a su diriger et mener avec son bureau les tâches qui leur avaient été confiées. C'est seulement pour raison personnelle qu'il quitte son poste. Mais il n'en demeurera pas moins fidèle à son sport favori.

M. Jean MASO, qui prend donc la relève, le remercie ainsi qu'à tout son bureau sortant, pour les efforts qu'ils ont consentis ensemble, et assure de continuer avec la nouvelle équipe ce qui a été commencé.

Voici le bureau pour l'exercice 1984/1985 :

Présidents d'Honneur	:	M. Robert de BEAUMONT
		M. Paul JACOB
Président actif	:	M. Jean MASO
Vice Président	:	M. Christian BAGUR
Secrétaire général	:	M. Claude MARQUES
Secrétaire adjoint	;	M. Bernard BOUE
Trésorier général	:	M. Fernand HUILLET
Trésorier adjoint	:	M. Christian VERON
Entrée au stade	:	M. Michel PONS
Entraîneur	:	M. Jean Claude TEULIER
Arbitre	:	M. Guy NICOULEAU
REsponsable presse	:	M. Christian VERON
		et un responsable de chaque équipe.

.../...

.... /

Commission des Jeunes :

MM. LAURENS - FRANCHELLI - MENUZZO - SANTACREU - BOUE - SICRE -
GOMEZ - TORINO -

Le Président Jean MASO me prie d'insérer que toute personne désireuse d'appartenir au club, se fasse connaître aux différentes personnes citées ci-dessus. Le meilleur accueil leur sera réservé.

Pour le Football Club Mervillois,
Christian VERON.

PETANQUE MERVILLOISE

Ayant renouvelé son bureau le 3 Mars dernier la Pétanque Mervilloise a redémarré sa saison 84/85 sur plusieurs tableaux.

1/ Les concours inter sociétaires qui se déroulent actuellement le Vendredi ou le Samedi, suivant le déroulement des compétitions afficielles.

Ces concours sont fractionnés en trois catégories de quatre concours chacune.

- doublettes qui vient de se terminer
- triplettes
- tête à tête, plus cette année en parallèle le tête à tête Vétérans.

Ces concours se termineront vers la fin Juillet ou l'on clôturera. par les remises de récompense et par la traditionnelle grillade de saucisses et brochettes.

... / ...

.../...

Résultat final de la doublette ou il y avait 74 participants :

1er	VERON Christian	18 points
2ème	SEGAFFREDO Mario	16 -
3ème	MORETTO Livio	15 -
4ème	LAQUITTANT Gérard	15 -
5ème	MENUZZO Guerino	14 -
6ème	LAFLEURANCE Alain	13 -
7ème	TREVISAN Robert	12 -
8ème	ARRECGROS Michel	11 -
9ème	BEDEL Jean	11 -
10ème	TREVISAN Lino	10 -

2/ Les concours de secteur qualificatifs qui se déroulaient à
BLAGNAC - LAUNAC et CAUBIAC :

- à BLAGNAC, la triplette seniors : BEDEL J, FORMACHE A,
TREVISAN L, perdit en 1/2 finale du concours.

- à LAUNAC, la triplette juniors : AUDRAN C, JOURNIAC C,
BEDEL C, remporta le concours et se qualifia pour les éliminatoires
à CARBONNE début Juin.

- toujours à LAUNAC, 2 triplettes seniors :

BEDEL J, FORMACHE A, TREVISAN L et

LAFLEURANCE JM, LAFLEURANCE A, TRAVISAN R perdirent encore
en 1/2 finale du concours décidément

mais bravo quand même à tous ces joueurs cités pour ces accessits.

- à CAUBIAC, se déroula le dernier concours qualificatif.

Deux équipes seniors se distinguèrent : la triplette MIQUEL, PONS, DESTARAC
perdit en 1/2 finale du concours, quant à la triplette : LAFLEURANCE A,
LAFLEURANCE JM, TREVISAN, elle perdit en 1/4 du concours.

3/ Les concours officiels :

à CROIX DAURADE : la doublette féminine VERMOT S, LAFLEURANCE R,
perdit en 1/4 de finale du concours départemental féminin.

- à CADOURS : la triplette seniors : LAQUITTANT L, LAQUITTANT G,
VERON C remporta le concours.

- à MERVILLE : la triplette seniors : THORE P, LAQUITTANT G,
VERON C, remporta la coupe JM. SIBAUD.

- à CORNEBARRIEU : la triplette seniors : PRINCE P, MORETTO L,
LAFLEURANCE A, remporta la coupe du repêchage.

- à MURET eurent lieu les championnats de la Haute Garonne Juniors,
ou deux triplettes encadrées de MM. FORMACHE A et MALLET R, avaient fait
le déplacement.

.../...

.../...

La triplette AUDRAN C, JOURNIAC C, BEDEL C, perdit en 1/8 de finale devant les champions de France en titre, quant à la 2ème composée de : CORTESE JP, ROQUES JP, PLESSIS P, elle ne put sortir des poules.

Félicitations en bloc à tous ces joueurs cités ainsi qu'à tous ceux qui se déplacent les dimanches.

La suite des activités dans un prochain bulletin.

Pour la Pétanque Mervilloise
Christian VERON.

RACING CLUB MERVILLOIS

Qui dit fin de saison, dit tournois et fêtes pour le Rugby. Dans les tournois nos équipes ont eu de très bons résultats, à savoir :

- les mini-poussins finalistes du challenge Poupy à COLOMIERS sur 32 équipes. Bravo à nos jeunes pousses.
- Nos poussins 1/2 finalistes à Quint Fonsegrives, 1/4 de finale à la Salvetat St Gilles, finalistes à Fontenilles, en deux ans de pratique seulement.
- Pour les benjamins, c'est un peu le résultat de notre travail depuis 4 années. Finalistes du championnat de la Haute Garonne, battu par Revel 12 à 4.

Ils ont gagné les tournois de Quint Fonsegrives et Colomiers; très bonne équipe, bravo à tous et surtout à M. Jean Claude BOIGE.

- Les minimes font eux aussi une très bonne saison avec comme récompense, deux sélections, finalistes du challenge de la Haute Garonne, finalistes au tournoi de la Salvetat St Gilles, 4ème au tournoi de Montaigut

Merci à tous ces jeunes minimes qui malgré l'âge un peu critique qu'ils ont tous "14-15ans" ont fait une très belle saison. Il y en a qui passent cadets et nous quitteront la saison prochaine pour Blagnac, Grenade ou d'autres équipes, mais j'espère qu'ils ne nous oublieront pas tout à fait car on a parcouru un bon bout de chemin ensemble.

Voilà le palmarès de nos 4 équipes pour cette fin de saison 83/84.

.../...

.../...

La fête du Rugby a eu lieu le Samedi 2 Juin chez notre Vice Président Arthur BRESEGHELLO, qui comme chaque année a mis à notre disposition ses installations, son dévouement, et en fin de soirée son "tracteur" !

Méchoui monstre : 320 personnes (20 Kg de paté, 30 Kg de Pizza, 50 Kg de saucisse, 90 Kg agneaux, 30 Kg de fruits, 150 L de vin, 70 L de sangria, sans compter les à cotés "apéritif" offert par Lulu et Mario)

La dessus vous ajoutez Raphaël FERRANTE à la sono, vous remuez le tout et vous passez une excellente soirée, jusqu'à une heure très avancée de la nuit (petit matin).

Dernier sondage 8 jours après : 3 % de mécontents.

Le moment des remerciements est arrivé, la saison 83/84 terminée, je remercie la municipalité en particulier MM. MASO et LASKA, les employés municipaux, les commerçants, toutes les personnes qui de près ou de loin nous ont aidés cette saison.

Bien entendu les derniers remerciements iront à mon bureau qui a fait un travail sérieux tout le long de la saison et je souhaite que cela continue. On s'aperçoit que par l'amitié et la bonne entente beaucoup de barrières tombent.

Merci à tous, bonnes vacances et surtout si vous avez des enfants de 6 à 14 ans qui veulent pratiquer ce merveilleux sport, pensez à nous.

Le Président,
Michel ARRECGROS.

ECOLE DE MUSIQUE

Très grande activité à l'approche des vacances à l'Ecole de musique. Après un début difficile l'Ecole a trouvé son régime de croisière. L'Assemblée générale qui a eu lieu le 9 Mai 1984 a permis de dresser un bilan positif de l'action de la nouvelle équipe dirigeante. Il a été décidé le changement des statuts de l'Ecole qui va devenir une société suivant la loi de 1901 à la place d'un groupe de l'A D E M . Ce changement sera transparent pour les élèves car la même équipe a été reconduite à la tête de cette nouvelle société, qui s'appellera " Ecole de Musique de Merville ", et l'action entreprise sera continuée la saison prochaine.

L'Ecole prévoit de s'étendre par la création de cours de Trompette, de solfège pour adultes et d'autres instruments si le nombre d'élèves le justifie. Ces cours viendront s'ajouter aux cours de piano, guitare et solfège tous niveaux déjà dispensés. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà prendre contact avec M. GIRAUD (Tél. 85 03 45).

Les inscriptions définitives auront lieu à partir du 1er Septembre 1984.

Le samedi 16 Juin à 21 H. a eu lieu la traditionnelle fête de fin d'année avec la participation de l'Ecole de danse classique et de la Chorale des jeunes. Une très belle soirée où l'on a pu apprécier le travail des professeurs et les progrès des élèves. Un programme très varié avec du piano, de la guitare, de la danse, du chant choral et un concert de piano et trompette par deux jeunes futurs professeurs de l'Ecole.

Monsieur le Curé, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux sociétés et de nombreux Présidents ou responsables des sociétés Mervilloises avaient tenu à honorer de leur présence cette petite fête.'

Nous espérons leur avoir fait passer une bonne soirée et nous espérons que l'année prochaine nous ferons encore mieux.

Pour terminer précisons qu'un petit goûter réunira les élèves et leurs professeurs le Mercredi 20 Juin après-midi. Ce sera l'occasion de souhaiter de bonnes vacances à tous et de leur donner rendez-vous ainsi qu'aux nouveaux élèves, en Septembre prochain pour une nouvelle année musicale.

Le Président,
A. GIRAUD.